



Les cartes de bruit, pas toujours complètes, publiées par le Meeddat

18/06/2009 11:48

Evaluer par [Victor Roux-Goeken](#)

Quatre fichiers rendant compte de l'état d'avancement de cartes de bruit pour les grandes infrastructures et dans les grandes agglomérations ont été publiés mercredi 17 juin sur le site du Meeddat.

Ces cartes de bruit sont imposées par la directive relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement (1). Le 30 juin 2007 au plus tard, devaient être adressées à la Commission européenne les cartes de bruit montrant la situation au cours de l'année précédente au voisinage des axes routiers empruntés par plus de 16.000 véhicules par jour, les voies ferrées dont le trafic dépasse 60.000 passages de train par an, des aéroports de plus de 50.000 mouvements par an et des agglomérations de plus de 250.000 habitants. Elles doivent être publiées sur internet et disponibles à la préfecture ou la mairie.

Excepté l'aéroport du Bourget, les cartes de bruit des grands aéroports nationaux ont été réalisées. Une majorité de cartes de bruit des grandes infrastructures routières, réalisées par département, n'est pas achevée. De même, la carte de bruit des voies ferrées est loin d'être achevée. Sur 1.781 kilomètres de linéaire à cartographier, seuls 782,281 l'ont été. Le bruit des grandes agglomérations a bien été cartographié.

(1) Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil, du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement